Le DICRIM : qu'est-ce que c'est ?

Le DICRIM signifie **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

Pour faire simple, c'est **un document** réalisé par la commune **pour informer les habitants des risques auxquels ils peuvent être exposés** sur leur territoire et leur **expliquer comment réagir en cas de danger.**

Son objectif principal est de permettre à chacun de connaître les risques, de savoir comment se protéger et d'adopter les bons réflexes en cas d'événement exceptionnel.

- À quoi sert le DICRIM ?
Le DICRIM permet aux habitants de répondre à trois questions essentielles :

- Quels sont les risques dans ma commune ? Par exemple : inondation, tempête, mouvements de terrain, incendie, risques liés au transport de matières dangereuses…
- Que dois-je faire si un événement survient ? Savoir comment réagir, où trouver les informations et quelles consignes respecter.
- Comment me préparer ? Connaître les gestes de sécurité, les moyens d'alerte et les précautions à prendre pour protéger sa famille.

- Que trouve-t-on dans ce document ?
Le DICRIM contient généralement :

- Une présentation des risques présents sur la commune.
- Des cartes permettant de localiser les secteurs concernés.
- Des explications simples sur chaque risque.
- Les mesures prises par la commune pour prévenir ou limiter les dangers.
- Les consignes à respecter en cas d'alerte.
- Les numéros utiles et les contacts d'urgence.

- Un exemple concret
Imaginons qu'une commune soit confrontée à un épisode de fortes inondations.
Grâce au DICRIM, les habitants savent :

- Si leur secteur est concerné par un risque d'inondation.
- Qu'il ne faut pas s'engager sur une route inondée.
- Qu'il faut mettre les objets importants en hauteur.
- Où suivre les informations et les consignes officielles.
- Comment réagir si une évacuation est demandée.

À retenir

Le DICRIM n'est pas un document destiné uniquement à la mairie ou aux services de secours. C'est avant tout un outil d'information et de prévention destiné aux habitants.

Son but est simple : faire en sorte que chacun connaisse les risques de sa commune et sache quoi faire pour se protéger en cas de problème.

Pour approfondir, il existe la page officielle de référence : Géorisques – Comprendre et réaliser un DICRIM.

AR Prefecture
086-218600096-20261110-DL_52_2026-DE
Reçu le 16/11/2026